

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU SIX DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
30/11/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.
Monsieur Léo KANNY, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Madame Rachel NICOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER
Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.
Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

**POINT 2022-76- Participation exceptionnelle à la Cérémonie Républicaine
de remise du Brevet des Collèges**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le Conseil Municipal est informé que la commune de Moulins-lès-Metz a souhaité s'associer aux collèges Albert Camus et Louis Armand dans le cadre de la Cérémonie Républicaine de remise du Brevet des Collèges,

Lors de cette cérémonie qui rassembla environ 300 personnes, chaque enfant reçoit en mains propres un diplôme, ainsi que, pour certains, le certificat de formation générale.

Dans ce cadre, il est soumis aux membres du Conseil Municipal, le principe d'associer d'une part, les élèves de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Louis Armand et d'autre part, le collège Albert Camus afin de confectionner les produits de bouche servis à l'issue de la cérémonie.

Le coût de ces prestations, que la commune prendra à sa charge, est d'environ 2.500,00 € sur présentation de factures.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré.

APPROUVE la participation financière à la Cérémonie Républicaine de remise du Brevet des Collèges, sur présentation de factures et sur une somme maximum de 2.500,00 €.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 06/12/2022

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20221206-2022-76-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Affichage : 09/12/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.